

Nouvel outil de signalement de dégâts de la faune sauvage

POURQUOI ? UNE ACTION D'INTÉRÊT COLLECTIF



Signaler des dégâts
qui peuvent être récurrents
et coûter cher



Contribuer à l'évaluation
de l'impact économique
global



Apporter aux décideurs
des éléments nécessaires
pour agir

Vous pouvez télécharger l'application « Signaler Dégâts Faune Sauvage »:



- 1** **Télécharger**
l'application
«Signaler Dégâts
Faune Sauvage»

- En vous rendant sur le store adéquat : Google Play Store / App Store et en recherchant l'application.
- Ou en scannant directement le QR code correspondant ci-dessous

Accédez gratuitement à l'application





Créer un compte utilisateur

2 Créer un compte



ADRESSE EMAIL

MOT DE PASSE

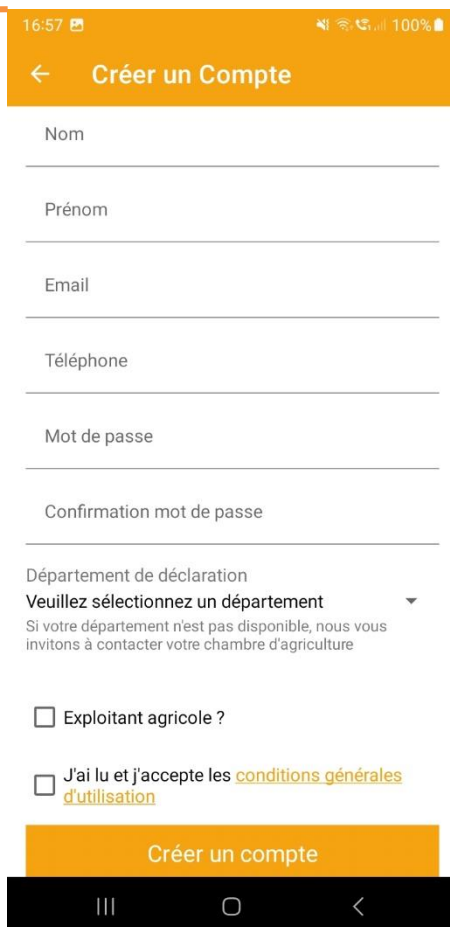
Mot de passe oublié ?



SE CONNECTER



CRÉER UN COMPTE



16:57 100%

← Créer un Compte

Nom

Prénom

Email

Téléphone

Mot de passe

Confirmation mot de passe

Département de déclaration
Veuillez sélectionner un département ▼
Si votre département n'est pas disponible, nous vous invitons à contacter votre chambre d'agriculture

☐ Exploitant agricole ?

☐ J'ai lu et j'accepte les [conditions générales d'utilisation](#)

Créer un compte

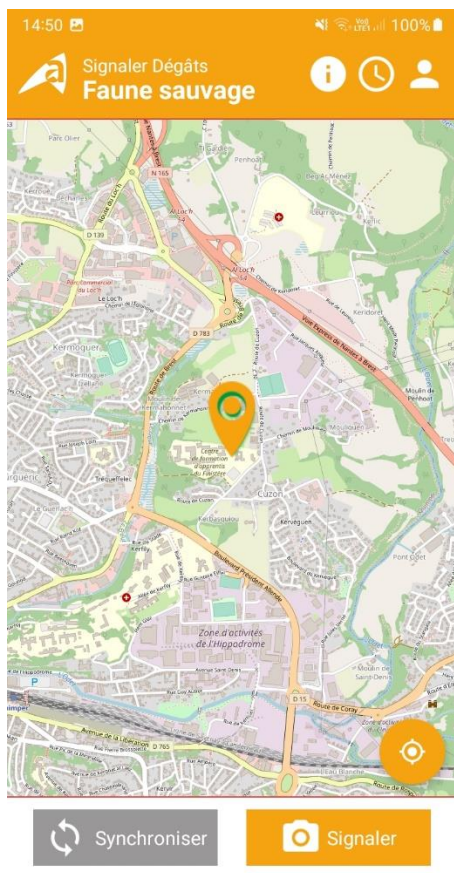
Avant de pouvoir faire un signalement de dégâts, il est nécessaire de se créer un compte utilisateur sur l'application.

La création d'un compte utilisateur est possible pour tout le monde (agriculteur, chasseurs, particulier,...)

- Si vous êtes exploitant agricole : veuillez cocher la case « Exploitant agricole ? » et renseigner les quelques informations supplémentaires qui vous seront demandées : N°SIREN, Typologie d'exploitation.
- Si vous n'êtes pas agriculteur: inutile de cocher de caser. Il vous est bien entendu toujours possible de signaler des dégâts.

Comment faire un signalement ?

Une fois votre compte créé et que vous êtes connectés, l'interface de base se présente comme suivant :



	1. Cliquez sur l'icône d'information (i) en haut à gauche de l'écran.
	2. Cliquez sur l'icône d'horloge en haut à gauche de l'écran.
	3. Cliquez sur l'icône d'utilisateur en haut à gauche de l'écran.
	4. Cliquez sur le bouton 'Synchroniser' en bas à gauche de l'écran.
	5. Cliquez sur le bouton 'Signaler' en bas à droite de l'écran.

- N'oubliez pas d'activer la géolocalisation de votre Smartphone et d'autoriser l'application à s'en servir afin de pouvoir signaler les dégâts directement depuis votre position.
- Après avoir cliqué sur l'icône "SIGNALER", vous pouvez suivre les étapes une par une pour réaliser un signalement.

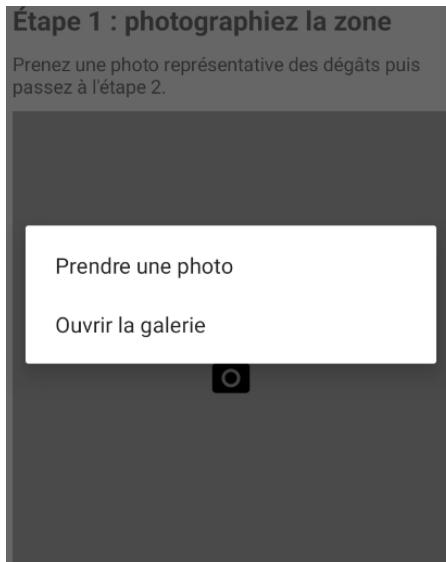


Les étapes d'un signalement: Etape 1 : Photographiez la zone

Cette première étape vous permet de prendre une photo pour justifier le signalement de dégâts.

3 Prendre une photo

Pour se faire, appuyer sur l'icône



Il vous est proposé de prendre une photo à partir de votre caméra ou d'importer une photo à partir de votre galerie de photos.

Une fois que la photo est prise ou sélectionnée vous pouvez passer à l'étape suivante en appuyant sur l'icône "SUIVANT".

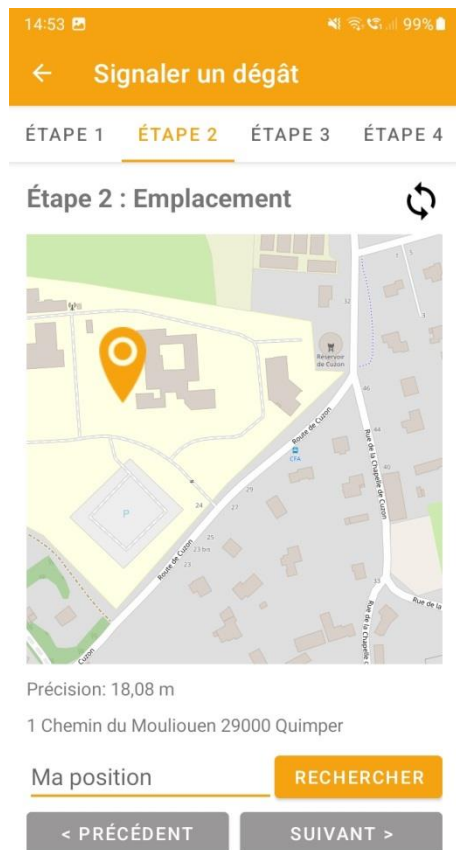


Les étapes d'un signalement

Etape 2 : Emplacement

Cette seconde étape vous permet de géolocaliser le dégât que vous êtes en train de signaler.

4 Localiser votre position



14:53 99%

← Signaler un dégât

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4

Étape 2 : Emplacement

Précision: 18,08 m

1 Chemin du Mouliouen 29000 Quimper

Ma position RECHERCHER

< PRÉCÉDENT SUIVANT >

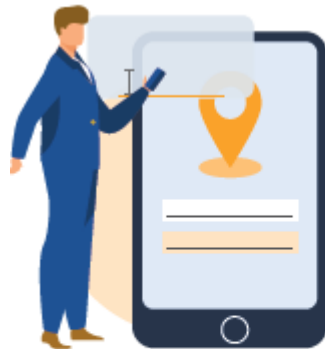
Pour cela deux cas de figures se présentent:

- Vous êtes au champ et avez activé la géolocalisation:
La carte devrait pointer sur votre position et vous n'avez rien à faire.

- Vous n'avez pas la possibilité d'activer la géolocalisation ou vous signaler les dégâts depuis un autre lieu:

Vous pouvez rentrer une adresse dans la barre de recherche à la place de « Ma position » et la rechercher en appuyant sur l'icône "RECHERCHER", il vous est possible ensuite d'ajuster la localisation souhaitée en déplaçant le point de localisation.

Lorsque vous estimez que la localisation du dégâts est juste, passez à l'étape suivante en appuyant sur l'icône "SUIVANT".



Les étapes d'un signalement

Etape 3 : Précisions

Cette troisième étape vous permet de renseigner des détails concernant le dégât occasionné.

5 Renseigner les informations

Il s'agit de plusieurs cases à compléter et de volets déroulants pour les espèces et les supports de dégâts

14:54 99%

← Signaler un dégât

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 **ÉTAPE 3** ÉTAPE 4

Étape 3 : Précisions

Date du signalement
29/03/2023

Nom de la parcelle
Ty Ru

Dommages causés par
Pigeon ramier (palombe)

Support du dégât
Pois grain

☐ Agriculture biologique

Quantité du préjudice
120 Quintal

Montant des dégâts estimés : 4680.00 €

☐ Moyens de protection

☐ Moyens de régulation

Date du signalement	Par défaut, la date est fixée au jour du signalement. Veuillez la modifier si les dégâts ont eu lieu à une autre date.
Nom de la parcelle	Indiquer le nom de la parcelle.
Dommages causés par	Préciser l'espèce à l'origine du dégât dans la liste déroulante
Support de dégâts	Préciser la culture/animal/bien matériel ayant subi le dégât dans la liste déroulante
Agriculture biologique	Cocher si vous êtes en agriculture biologique
Quantité de préjudice	Préciser votre estimation de la quantité de préjudice subi (attention à l'unité: ha/qal/têtes
Moyens de protection	Cocher si vous avez mis en place un/des moyens de protection. Préciser son efficacité (Oui/Non). Veuillez préciser quels sont les moyens de protection utilisés dans la case « Commentaire libre »
Moyens de régulation	Cochez si vous avez fait appel à des chasseurs/piégeurs/battue administrative

Lorsque vous estimez que la localisation du dégâts est juste, passez à l'étape suivante en appuyant sur l'icône "SUIVANT".

< PRÉCÉDENT

SUIVANT >



Les étapes d'un signalement

Etape 4: Récapitulatif

Cette dernière étape vous permet de récapituler les informations sur le signalement que vous vous apprêtez à envoyer.

6 Signaler !

15:53

←

Déclarer un dégât

ÉTAPE 1

ÉTAPE 2

ÉTAPE 3

ÉTAPE 4

Étape 4 : Récapitulatif

Nom de la parcelle :

Dégât sur la commune de :
Place de l'Alma, 75008, Paris, France

Date du signalement : 13/07/2022

Dommages causés par : **Autre espèce**

Support du dégât :

Moyens de protection : Non

Moyens de régulation : Non

< PRÉCÉDENT

ENVOYER

Si les informations sont justes l'utilisateur peut valider et envoyer son signalement en appuyant sur l'icône "SUIVANT".

En envoyant le signalement, l'utilisateur certifie sur l'honneur que les informations fournies sont correctes et utilisables.

Une fois le signalement envoyer, vous pouvez le consulter ou le supprimer en

sélectionnant l'icône  sur l'écran d'accueil de l'application.



Attention !!! Dans le cas de dégâts occasionnés par le grand gibier (sanglier, cerf, chevreuil) et soumis à indemnisation: ce signalement ne constitue pas un dossier d'indemnisation, celui-ci est à élaborer avec votre fédération départementale des chasseurs.

Signalement d'un dégât par Internet – Etape 1

Si vous êtes dans l'incapacité de recourir à l'application mobile, il est toujours possible de signaler le dégât par internet à l'adresse suivante:

<https://esod.chambres-agriculture.fr/signalement>



The screenshot shows a web form titled "SIGNALEMENT DE DÉGÂTS" with the logo of "AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE" in the top right corner. The form includes a date field "Fiche saisie le" with the value "06 / 04 / 2023". Below this, a green box contains several input fields: "Je soussigné(e)" with sub-fields for "Nom" and "Prénom", a "Raison sociale" field, "Département" and "Demeurant à" dropdown menus (both showing "Veuillez sélectionner un département"), "Téléphone" and "Email" text fields, and an "Exploitant agricole" dropdown menu showing "Sélectionner".

Sur cette partie, veuillez indiquer les renseignements de la personne qui signale les dégâts.

Etape 2

Une fois la commune sélectionnée, vous avez la possibilité de localiser plus précisément le dégât en zoomant si besoin et en déplaçant la carte et le curseur .

Département du dégât

Veuillez sélectionner un département ▼

Si votre département n'est pas disponible, nous vous invitons à contacter votre chambre d'agriculture

Dégâts sur la commune

Date du dégât

jj / mm / aaaa

Dommages causés par

Support du dégât

Quantité du préjudice

Estimation du montant des dégâts

Agriculture biologique

Sélectionner ▼

Moyen de protection

Sélectionner ▼

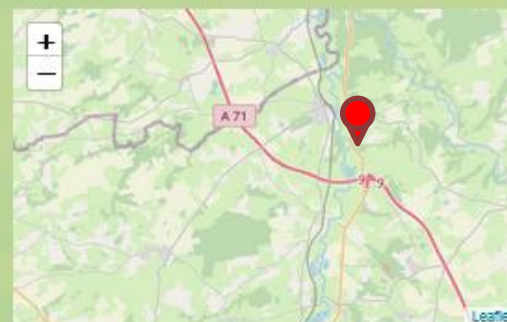
Moyen de régulation

Sélectionner ▼

Photographie(s) des dégâts

Parcourir...

Aucun fichier sélectionné.



Il vous est également possible de joindre une photographie des dégâts à votre signalement.

ATTENTION : Dans le cas de dégâts occasionnés par le grand gibier (sanglier, cerf, chevreuil) et soumis à indemnisation : ce signalement ne constitue pas un dossier d'indemnisation à élaborer avec votre fédération départementale des chasseurs



Je ne suis pas un robot



reCAPTCHA
Confidentialité - Conditions

ENREGISTRER ET QUITTER

ENREGISTRER ET DÉCLARER UN NOUVEAU DÉGÂT POUR UN MÊME PROPRIÉTAIRE

ENREGISTRER ET DÉCLARER UN NOUVEAU DÉGÂT POUR UN PROPRIÉTAIRE DIFFÉRENT

Attention !!! Dans le cas de dégâts occasionnés par le grand gibier (sanglier, cerf, chevreuil) et soumis à indemnisation: ce signalement ne constitue pas un dossier d'indemnisation, celui-ci est à élaborer avec votre fédération départementale des chasseurs.